



Circulaire du CSEE 2/2013

Informations concernant le cadre stratégique Education et formation 2020

Politique de l'Union européenne en matière d'éducation

- **Financement de l'éducation**
- **Train de mesures sur les investissements sociaux et les investissements pour l'enfance**
- **Esprit d'entrepreneuriat ou apprentissage du business ?**
- **Alliance européenne pour l'apprentissage**
- **Programme Erasmus +**
- **Dimension sociale de l'enseignement supérieur et enseignement supérieur dans le monde**

Rapport des groupes de travail thématiques de la Commission européenne

- ***Les TIC et l'éducation***
- ***Mathématiques, sciences et technologies***
- ***Développement professionnel des éducateurs/trices de l'EFP***
- ***Apprentissage des adultes***
- ***Abandon scolaire précoce***

Lectures recommandées

Dates à retenir

Politique de l'Union européenne en matière d'éducation

Approche adoptée par l'UE concernant le financement de l'éducation

Recommandations par pays- Semestre européen 2013

Le 29 mai 2013, la Commission européenne a publié pour chaque Etat membre les nouvelles recommandations par pays dans le cadre du processus du Semestre européen. <http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendations/>

Dans ces recommandations par pays, la Commission demande de s'engager pour une Garantie pour la jeunesse dans 12 Etats membres, et souligne la nécessité de réformer les système de formation technique et professionnelle dans 17 Etats membres, avec des composantes d'apprentissage basées sur le travail et des schémas d'apprentissage plus forts.

Elle émet également des recommandations sur mesure pour les systèmes d'éducation de chaque Etat membre. Dans le cas de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Slovaquie, les recommandations visent à améliorer l'accès à l'éducation inclusive, en ce compris l'éducation de qualité de la petite enfance pour les enfants défavorisés, en particulier pour les enfants tziganes. Pour le Danemark, la Lettonie et le Royaume-Uni, les recommandations spécifiques suggèrent d'améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle et d'élargir l'accessibilité, le nombre et la qualité des apprentissages. Dans le cas de l'Estonie, les recommandations visent à améliorer la pertinence du système d'éducation et de formation pour le marché du travail, notamment par l'implication des partenaires sociaux et la mise en œuvre de mesures ciblées pour contrer le chômage des jeunes.

Train de mesures sur les investissements sociaux et les investissements pour l'enfance

Train de mesures sur les investissements sociaux

Le 20 février 2013, la Commission européenne a publié sa communication intitulée « Pour des investissements sociaux en faveur de la croissance et de la cohésion, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds social européen 2014-2020 », accompagnée de la Recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » et de 7 documents de travail des services de la Commission. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1044&langId=en&moreDocuments=yes>

La position de la CES (Confédération européenne des syndicats), qui reflète également le point de vue du CSEE, a été adoptée lors d'une réunion exécutive extraordinaire le 23 avril 2013. La résolution est disponible : http://www.etuc.org/IMG/pdf/SIP_EN_Final_Resolution.pdf. Les syndicats se réjouissent de voir la Commission européenne reconnaître, avec le train de mesures sur les investissements sociaux, la nécessité des investissements sociaux dans l'UE, mais estiment cependant que de simples recommandations ne suffisent pas. La principale préoccupation dans la position des syndicats est que l'UE a besoin d'un réel investissement social. Ils demandent dès lors des investissements supplémentaires correspondants à 1-2 % du PIB européen. Les syndicats déplorent que le train de mesures sur les investissements sociaux n'apportera pas l'équilibre nécessaire à la gouvernance de l'UE. Les nouveaux outils de gouvernance économique se penchant principalement sur les finances publiques amoindries sont de natures contraignante et risquent d'aller à l'encontre des principes de la stratégie des investissements sociaux. Il faut contrer la pauvreté des enfants par le biais de stratégies intégrées dépassant leur seule sécurité matérielle et s'attachant à promouvoir l'égalité des chances.

L'objectif

L'objectif de la communication est d'encourager les Etats membres à mettre davantage l'accent sur les investissements sociaux et à moderniser leur Etat providence en améliorant leurs stratégies inclusives et actives et en utilisant efficacement les budgets sociaux. L'investissement social se définit comme le renforcement des capacités des citoyens et le soutien à leur participation à la société et au marché du travail. L'investissement social profite dès lors à chacun, stimule l'économie et aide l'UE à ressortir plus forte, plus soudée et plus compétitive de la crise.

La communication vise à atteindre ces objectifs par l'application dans les Etats membres et par la Commission européenne des actions proposées suivantes :

- Accorder davantage d'importance aux politiques sociales comme l'accueil des jeunes enfants, l'éducation, la formation, les politiques actives concernant le marché du travail, le soutien au logement, la réhabilitation et les services de santé.
- Simplifier les systèmes d'allocations et leurs administrations, réduire les charges administratives et les fraudes et accroître la participation.
- Cibler plus précisément les politiques sociales pour qu'elles bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin, tout en réduisant la charge sur les finances publiques.
- Assurer l'investissement social tout au long de la vie des personnes : appliquer la recommandation *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité* (voir ci-dessous).
- Développer des politiques complètes contre l'abandon scolaire précoce, comportant des mesures de

La recommandation *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité* vise à encourager les Etats membres à adopter des politiques d'investissement dans l'enfance dans le but d'améliorer le bien-être de tous les enfants, et en particulier des enfants les plus vulnérables. Une intervention et une prévention précoces sont considérées comme essentielles pour le développement de politiques plus efficaces. Les politiques visant la pauvreté des enfants relèvent principalement de la compétence des Etats membres, mais l'ambition est de renforcer et d'apprendre des exemples de meilleures pratiques dans toute l'UE.

La recommandation conseille aux Etats membres de résoudre le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants sur la base d'une approche orientée sur les droits de l'enfant afin de maintenir un équilibre adéquat entre les politiques universelles et les politiques ciblées. Il convient de considérer tout particulièrement les enfants qui font face à un risque accru en raison de multiples désavantages et de soutenir les investissements en faveur des enfants et de leurs familles afin de permettre la continuité politique et la planification à long terme.

Les actions proposées s'articulent autour de 4 domaines principaux :

- accès aux ressources adéquates
- accès à des services de qualité abordables
- amélioration de l'impact des systèmes d'éducation sur l'égalité des chances

- Dans le cadre du Semestre européen, la Commission européenne va contrôler l'efficacité des systèmes sociaux et la place qu'ils accordent à l'investissement social, afin d'améliorer également l'adéquation et la durabilité.
- Dans le cadre du Semestre européen, la Commission européenne va contrôler des réformes visant à l'inclusion active et à la garantie d'un revenu adéquat.
- La Commission européenne va publier une recommandation sur les meilleures pratiques pour l'inclusion des roms.
- La Commission européenne va accroître l'information sur les droits sociaux via des Guides de protection sociale plus simples d'utilisation.
- La Commission européenne va présenter une Directive ayant pour objectif de mieux appliquer les droits de liberté de mouvement afin d'éviter la discrimination fondée sur la nationalité et de réduire les obstacles auxquels doivent faire face les travailleurs/euses mobiles.

Esprit d'entrepreneuriat ou apprentissage du business ?

Le 9 janvier 2013, la Commission européenne a publié une Communication intitulée « Plan d'action Entrepreneuriat 2020 ». <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0795:FIN:EN:PDF>

Le Bureau du CSEE a adopté le 25 avril 2013 une déclaration du CSEE. La déclaration est disponible : http://etuce.homestead.com/Statements/2013/FINAL_ETUCE_statement_on_Entrepreneurship_2020_Action_Plan.pdf.

Elle souligne que l'élément le plus inquiétant de l'initiative politique est la perception très étroite de l'entrepreneuriat conçu comme un modèle de développement d'entreprise, tel que défini dans le plan d'action Entrepreneuriat 2020. Dans la communication, tout le processus d'éducation devient un processus de développement d'entreprise visant uniquement à générer une croissance économique. Le CSEE pense que la définition d'« éducation à l'entrepreneuriat » doit s'étendre bien au-delà de la conception du modèle d'entreprise.

Le CSEE ne partage pas la définition de l'éducation à l'entrepreneuriat mise en avant dans le plan d'action. Nous pensons que l'éducation à l'entrepreneuriat doit préparer les étudiant(e)s à l'acquisition de compétences démocratiques et éduquer les personnes à analyser une situation et à prendre des initiatives de vie et des responsabilités. Nous pensons que le développement des compétences et des aptitudes comme la créativité, l'esprit d'initiative, la ténacité et le travail d'équipe sont des éléments essentiels pour tou(te)s les étudiant(e)s, et pas uniquement pour les futur(e)s entrepreneur(e)s dans le développement de leur entreprise.

Rapport du Groupe de travail thématique sur l'éducation à l'entrepreneuriat

Au cours des derniers mois, le groupe de travail thématique sur l'éducation à l'entrepreneuriat de la Commission européenne a organisé deux activités d'apprentissage par les pairs et deux réunions. Une première activité d'apprentissage par les pairs a eu lieu à Copenhague du 18 au 20 février 2013, et une seconde s'est tenue à Vienne du 17 au 19 avril 2013. Des réunions ont ensuite eu lieu du 13 au 15 mai et du 4 au 7 juillet 2013. Le CSEE était représenté par Aase Bonde (DLF, Danemark), Conceição Nunes (Sindep, Portugal) et Brian Cookson (NASUWT, Royaume-Uni).

La première activité d'apprentissage par les pairs portait sur l'engagement des parties prenantes pour l'entrepreneuriat. La discussion a spécialement mis l'accent sur la manière de réduire le fossé entre le secteur des entreprises et celui de l'éducation.

La deuxième activité d'apprentissage par les pairs a abordé le développement de l'éducation à l'entrepreneuriat, la manière dont elle est mise en œuvre dans les programmes scolaires et le potentiel des pédagogies innovantes. L'objectif des réunions était d'établir un projet de cadre de références pour les compétences en entrepreneuriat incluant les bonnes pratiques sur la mise en œuvre des compétences liées à ce cadre de références et leur traduction dans les méthodes d'enseignement.

Les réunions du 13 au 15 mai 2013 et du 4 au 7 juillet 2013 furent consacrées à la rédaction d'un projet de rapport final du Groupe de travail thématique. La discussion a porté sur la manière d'encourager les gouvernements à adopter une approche de l'éducation à l'entrepreneuriat aussi large que possible dans l'apprentissage.

Alliance européenne pour l'apprentissage

L'Alliance européenne pour l'apprentissage a été lancée le 2 juillet 2013 lors du concours WorldSkills à Leipzig, en Allemagne. La déclaration conjointe a été initiée par les partenaires sociaux inter-sectoriels (CES, Business Europe, UAEPME, CEEP) et signée par ces mêmes partenaires, ainsi que par la Présidence lituanienne. En novembre, la déclaration conjointe sera avalisée comme Conclusions du Conseils par les ministres de l'éducation lors de la

réunion du Conseil de l'éducation. La déclaration conjointe est disponible : http://ec.europa.eu/education/apprenticeship/doc/declaration_en.pdf.

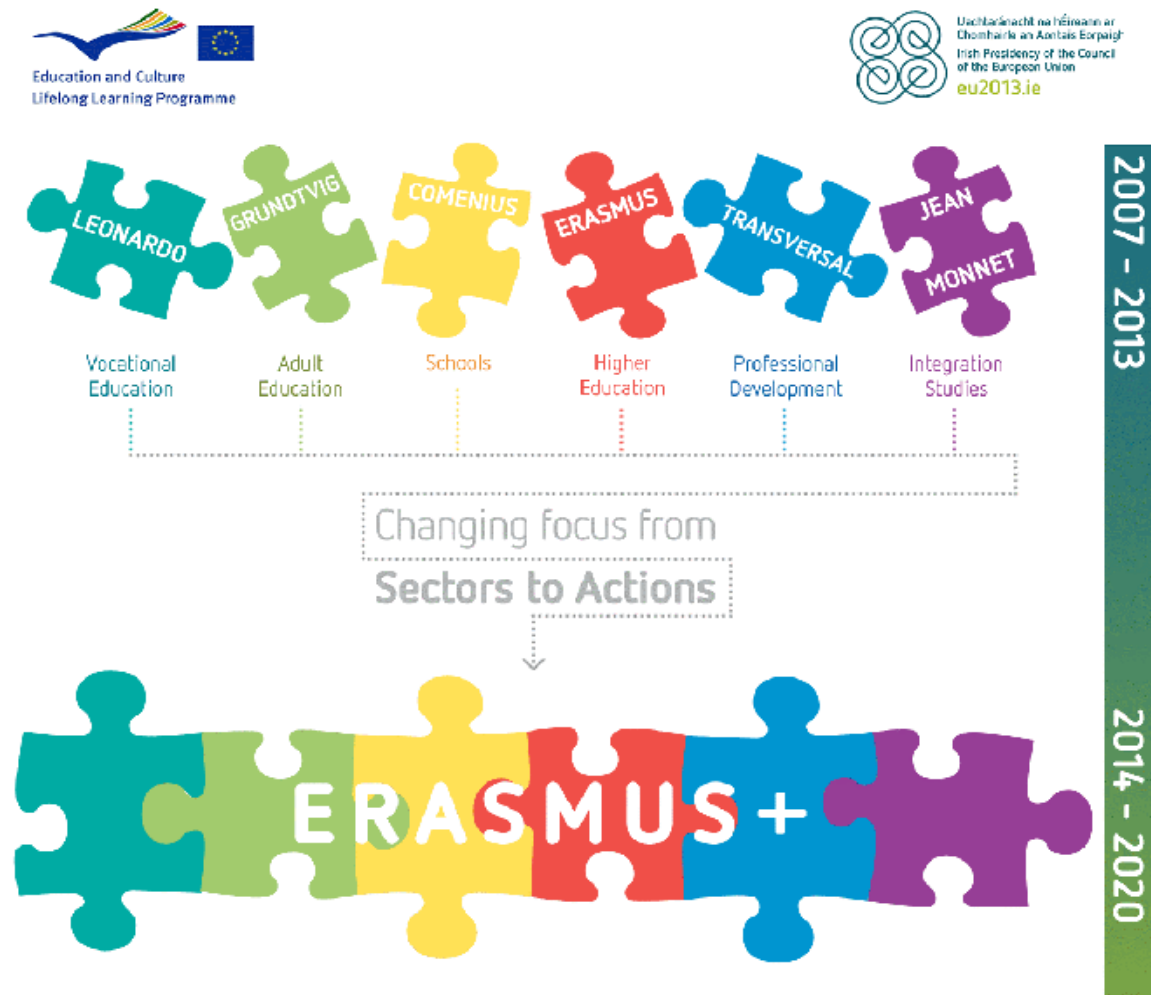
L'Alliance européenne pour l'apprentissage vise à réformer les système d'EFP et à améliorer l'image des apprentissages avec pour objectifs de combattre le chômage des jeunes à court terme et de contribuer à long terme à l'acquisition de compétences à la mesure de la concurrence. Soulignons qu'afin d'atteindre ces objectifs, il est essentiel d'intégrer une composante d'apprentissage de haute qualité basé sur le travail dans tous les programmes d'EFP, et d'établir des liens solides entre le marché du travail et le système d'éducation au sens large.

D'autres organisations peuvent rejoindre l'alliance en remplissant la déclaration d'engagement via : http://ec.europa.eu/education/apprenticeship/pledges_en.htm. En septembre, le Bureau du CSEE a approuvé la déclaration d'engagement du CSEE pour l'Alliance européenne pour l'apprentissage. Elle prévoit que le CSEE et ses organisations membres continueront à promouvoir les points suivants auprès des enseignant(e)s et des formateurs/trices de l'EFP :

- assurer des apprentissages de qualité dans les entreprises,
- entrer en contact avec les entreprises pour qu'elles fournissent des places d'apprentissage pour les étudiant(e)s de l'EFP afin d'améliorer leurs connaissances techniques et d'élargir la base d'apprentissage,
- améliorer la qualité de l'enseignement dans l'EFP.

Programme ERASMUS +

Le 26 juin 2013, la Présidence irlandaise a scellé un accord entre les Etats membres et avec le Parlement européen sur le nouveau programme de soutien pour l'éducation, la formation, la jeunesse et les sport : **ERASMUS+**. Ce programme succédera au programme d'apprentissage tout au long de la vie (2007-2014). Il disposera d'un budget d'environ 16 milliards d'euros sur les 7 prochaines années et rassemblera tous les programmes européens et internationaux actuels en termes d'éducation, de formation et de jeunesse.



Erasmus+ rassemble en un seul programme moderne et simplifié le programme d'apprentissage tout au long de la vie (Actions Leonardo, Comenius, Grundtvig, Erasmus et Jean Monnet), le programme Jeunes en action et 5 autres programmes internationaux comme Erasmus Mundus et Tempus.

Élément nouveau, il comportera aussi des initiatives liées au sport. Le programme sera centré sur la mobilité, la coopération et la réforme politique. Des améliorations seront apportées pour soutenir les opportunités internationales en termes d'études, de formation et de volontariat. Ces améliorations bénéficieront aux étudiant(e)s de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle, aux apprenti(e)s, aux enseignant(e)s, aux formateurs/trices et aux jeunes travailleurs/euses. Les bonnes pratiques seront partagées via l'apprentissage inter-culturel et inter-institutionnel dans les établissements d'éducation et de formation, ainsi que dans les organisations de la jeunesse. Elles seront formellement mises en place par le biais d'« Alliances des connaissances » au niveau universitaire et d'« Alliances de compétences sectorielles » dans les établissements de formation professionnelle.

Dimension sociale de l'enseignement supérieur et enseignement supérieur dans le monde

Le Conseil de l'éducation s'est réuni à Bruxelles les 16 et 17 mai 2013. Les ministres ont adopté les conclusions du Conseil sur :

- la dimension sociale de l'enseignement supérieur,
- l'apport que représente un travail de qualité pour les jeunes en termes de développement, de bien-être et d'inclusion sociale des jeunes,
- l'élargissement du potentiel de la politique sur la jeunesse via la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020

Les conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'enseignement supérieur, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/137144.pdf invitent les Etats membres à :

- adopter des objectifs nationaux, destinés à accroître les taux d'accès et de participation à l'enseignement supérieur et le taux de diplômés pour les groupes défavorisés et sous-représentés,
- encourager la coopération entre les acteurs de l'enseignement à tous les niveaux, y compris ceux qui dispensent un enseignement non formel ou informel, et d'autres parties prenantes concernées, afin de recenser précisément les groupes susceptibles d'être sous-représentés dans l'enseignement supérieur, ainsi que pour encourager davantage de personnes des groupes sous-représentés à devenir enseignant(e)s dans tous les secteurs de l'enseignement,
- favoriser la perméabilité et l'établissement de parcours souples et transparents permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, en particulier après un enseignement et une formation professionnels et après un apprentissage non formel ou informel, à l'aide d'instruments de transparence tels que les cadres nationaux de qualifications liés au cadre européen des certifications,
- travailler avec les établissements d'enseignement supérieur et d'autres parties prenantes pour accroître les taux de diplômés dans l'enseignement supérieur en améliorant la qualité des processus d'enseignement et d'apprentissage, en particulier grâce à un enseignement plus souple et à l'offre de services de soutien adaptés au cours de la formation, et en améliorant l'attractivité des cours et leur intérêt pour le marché du travail,

Le 11 juillet 2013, la Commission européenne a publié sa Communication « *L'enseignement supérieur européen dans le monde* » soulignant les conclusions du Conseil à adopter par les Ministres de l'éducation en novembre de cette année.

L'objectif

L'objectif de la communication est d'aider les États membres et les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des partenariats stratégiques qui permettront à l'Europe de relever plus efficacement les défis mondiaux. Le point essentiel est de faire en sorte que les établissements d'enseignement supérieur en Europe restent attractifs face à la concurrence croissante d'autres régions. L'action stratégique est le mot clé. La Communication se base sur des initiatives récentes comme *Moderniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe* et *Repenser l'éducation*, et répond aux conclusions du Conseil du 11 mai 2010 sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

La communication définit les priorités stratégiques suivantes pour les établissements d'enseignement supérieur et les Etats membres :

- promouvoir la mobilité internationale des étudiant(e)s et du personnel par la transparence et la reconnaissance des acquis de l'éducation et de la formation à l'étranger
- promouvoir l'internationalisation chez soi en insistant sur l'importance des langues et de l'apprentissage numérique
- renforcer la coopération stratégique, les partenariats et le renforcement des capacités en « *associant de manière équilibrée les entreprises et l'enseignement supérieur* »
- Europe 2020 et Erasmus+ comme des outils de soutien politiques plus forts et des incitants financiers pour les stratégies d'internationalisation
- améliorer l'équivalence des qualifications et promouvoir l'assurance qualité

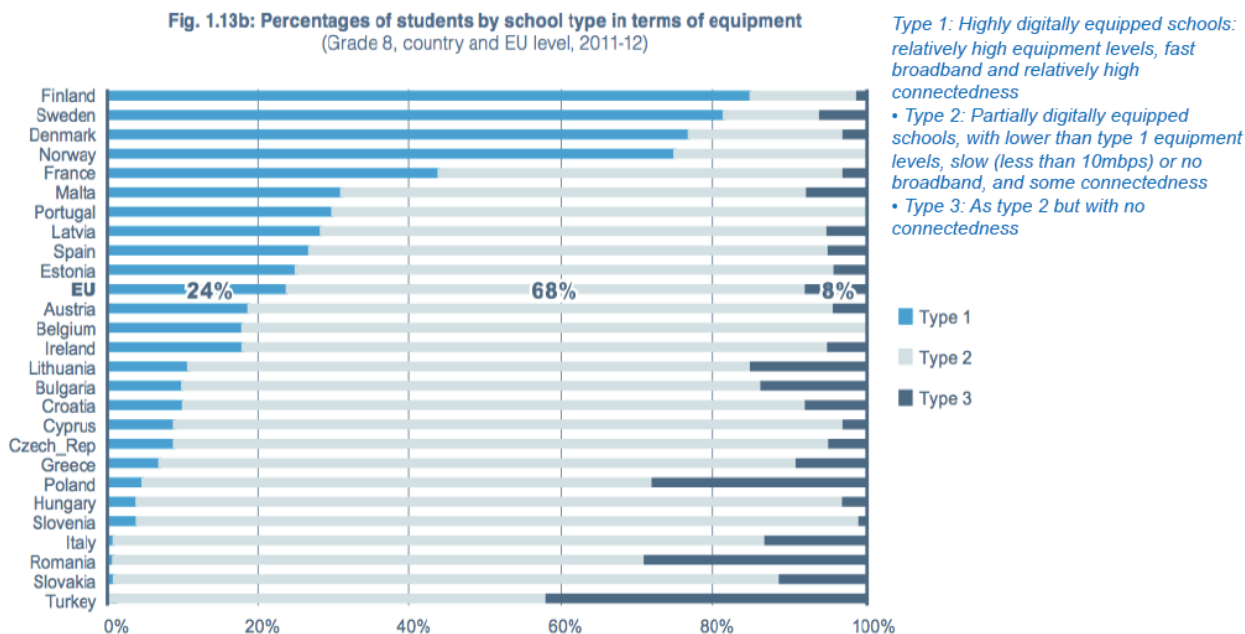
Rapport des groupes de travail thématiques de la Commission européenne

Vers des environnements d'apprentissage innovants et créatifs en classe

Rapport du Groupe de travail thématique sur les TIC et l'éducation

Le Groupe de travail thématique sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'éducation de la Commission européenne s'est réuni les 20 et 21 mars 2013. Le Groupe de travail thématique a également organisé un examen par les pairs les 23 et 24 mai 2013. Le CSEE était représenté par Guus Wijngaards (AoB, Pays-Bas).

La réunion portait principalement sur les environnements d'apprentissage innovants et créatifs dans les Etats membres. Divers projets des Etats membres ont été présentés, comme les projets « Premiers pas du nouveau laboratoire de la classe créative » et « Premiers pas du Portfolio numérique ». Le Réseau scolaire européen a présenté *l'Enquête auprès des écoles : Les TIC et l'éducation*, <https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/KK-31-13-401-EN-N.pdf> qui révèle une utilisation étendue des TIC dans l'éducation parmi les Etats membres.



L'étude sur la mise en œuvre de l'innovation numérique systématique à grande échelle pour l'apprentissage et les recommandations pour la mise à niveau de la Classe créative en Europe, <http://is.jrc.ec.europa.eu/pages/EAP/SCALECCR.html> a également été présentée par l'Institut de prospective technologique (IPTTS). L'IPTTS a établi son rapport sur les résultats finaux de la mise en place d'un cadre de compétences numériques, <http://ftp.jrc.es/EURdoc/JRC68116.pdf>. Les représentant(e)s des Etats membres ont en outre présenté les bonnes pratiques et les plans futurs concernant les nouveaux environnements d'apprentissage et d'enseignement, appelés *Classes créatives*.

Pour conclure, une discussion a été consacrée aux actions spécifiques sur « les nouvelles pratiques d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation par les technologies numériques » telles qu'identifiées par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative future « Ouvrir l'éducation »

Mettre l'emphase sur les mathématiques, les sciences et les technologies comme compétences de base

Rapport du Groupe de travail thématique Mathématiques, sciences et technologies

Le Groupe de travail thématique Mathématiques, sciences et technologies de la Commission européenne s'est réuni le 6 mars 2013. Le CSEE était représenté par Helvijs Valcis (LIZDA, Lettonie).

L'objectif de la réunion était de discuter des grandes lignes et de la finalisation du rapport final du groupe de travail thématique. Les grandes lignes mentionnent une cible de moins de 10 % par groupe d'âge de personnes n'atteignant pas les compétences de base en mathématiques, sciences et technologie. Cette cible est plus ambitieuse que la cible de référence européenne actuelle, qui est de 15 %. Elle se base sur le fait que la cible de 10 % est déjà atteinte dans certains pays. Le problème des mathématiques, des sciences et de la technologie en tant que compétences de base a été abordé. Il a été suggéré que le travail futur de la Commission européenne pourrait se concentrer sur la manière de modifier le point de vue selon lequel une personne peut vivre sans avoir acquis les connaissances de base en mathématiques, en science et en technologie.

Opportunités de développement professionnel des formateurs/trices en entreprise

Rapport du groupe de travail thématique sur le développement professionnel des formateurs/trices de l'EFP

Le Groupe de travail thématique sur le développement professionnel des formateurs/trices de l'EFP de la Commission européenne a organisé un événement d'apprentissage par les pairs à Louvain-La-Neuve du 28 au 30 mai 2013. Le CSEE était représenté par Conceição Nunes (Sindep, Portugal).

La réunion avait pour objectif de réfléchir sur les politiques et les méthodes qui soutiennent la qualité de la formation dans les entreprises par le développement et la mise à niveau des compétences des formateurs/trices au sein de l'entreprise. Les participant(e)s ont abordé les opportunités de développement professionnel des formateurs/trices en entreprise pour développer les compétences nécessaires (schémas, formats et contenu), les opportunités de validation de l'apprentissage antérieur (compétences acquises au travail) et les liens vers le développement professionnel continu des formateurs/trices en entreprise.

Financement de l'apprentissage des adultes

Rapport du Groupe de travail thématique sur le financement de l'apprentissage des adultes

Le Groupe de travail thématique sur le financement de l'apprentissage des adultes de la Commission européenne a organisé un atelier les 12 et 13 juin 2013. Le CSEE était représenté par Rossella Benedetti (UilScuola, Italie).

Le premier jour, un atelier s'est déroulé sur le thème « *Perfectionner l'évolution - instruments financiers et accords des partenaires sociaux* ». Les principales conclusions ont souligné que les instruments de financement bénéficient de l'implication des diverses parties prenantes dans leur gouvernance et leur mise en œuvre. Le gouvernement joue un rôle essentiel dans la définition de cadres légaux nationaux et assure qu'ils constituent des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre. Le financement public est également nécessaire pour faire tomber les barrières qui empêchent d'atteindre les objectifs de la politique publique et pour soutenir les personnes défavorisées afin qu'elles puissent accéder à des opportunités d'apprentissage équitables.

Le deuxième jour fut consacré à la présentation des messages clés de l'étude sur *l'apprentissage financier des adultes*. Selon les principales conclusions, même si le niveau de la participation des adultes varie grandement d'un pays à l'autre, il existe des schémas similaires dans chaque pays. Par exemple, l'apprentissage des adultes est en grande partie informel, la participation augmente en fonction du niveau initial d'éducation et diminue avec l'âge. L'apprentissage des adultes comporte en principe un taux de retour aussi bon que celui de l'éducation initiale. De plus, l'apprentissage des adultes est davantage lié à l'innovation que l'enseignement supérieur. Le Groupe de travail thématique travaille toujours sur le rapport à publier en octobre 2013.

Le soutien spécial et la formation des enseignant(e)s sont essentiels pour réduire l'abandon scolaire précoce

Rapport du Groupe de travail thématique sur l'abandon scolaire précoce

Le Groupe de travail thématique sur l'abandon scolaire précoce de la Commission européenne a organisé une activité d'apprentissage par les pairs du 16 au 19 avril 2013. Il s'est également réuni les 25 et 26 juin 2013. Le CSEE était représenté par Elzbieta Leszczynska (NSzz Solidarnosty, Pologne).

L'objectif de l'activité d'apprentissage par les pairs était de réfléchir sur les problématiques liées à la *coopération inter-sectorielle et l'éducation de la seconde chance* sur la base de l'exemple français. L'objectif était en outre de développer une compréhension commune de la collecte de données sur l'abandon scolaire précoce et l'éducation de la seconde chance. De plus, les facteurs de réussite et les obstacles potentiels de

l'approche de la politique française ont été discutés et des conclusions tirées en vue de la création de lignes directrices sur les nouvelles politiques.

Les conclusions principales soulignaient les éléments suivants : le rôle collaboratif des parties prenantes, en particulier aux niveaux locaux, constitue un élément clé. La collaboration complémentaire entre les professionnel(le)s travaillant dans le domaine de l'abandon scolaire précoce est nécessaire mais il est absolument essentiel que les parties prenantes deviennent des médiateurs pour les jeunes. Le rapport enseignant(e) - étudiant(e) est crucial dans le cadre de l'éducation de la seconde chance. L'enseignement est organisé par petits groupes et les apprenant(e)s sentent qu'ils/elles font partie intégrante d'une communauté éducative. Il fut en outre souligné qu'il convient d'agir davantage pour supprimer la stigmatisation associée à l'offre d'éducation de la seconde chance. Le développement professionnel des enseignant(e)s et leur implication dans un processus d'évaluation structuré sont des éléments essentiels pour les enseignant(e) et leur formation. La formation initiale des enseignant(e)s doit également inclure l'abandon scolaire précoce.

Les recommandations des participant(e)s évoquent l'importance des enseignant(e)s dans le processus de réduction de l'abandon scolaire précoce. Le rapport sera finalisé lors de la prochaine réunion du groupe de travail thématique.

Lectures recommandées

- **Learning mobility and non-formal learning in European contexts: Policies, approaches and examples (La mobilité d'apprentissage et l'apprentissage non-formel dans les contextes européens : politiques, approches et exemples)**
http://youth-partnership-eu.coe.int/export/sites/default/youth-partnership/publications/YNB/YKB17_Text.pdf,
http://book.coe.int/EN/ficheouvrage.php?PAGEID=36&lang=EN&produit_aliasid=2781
L'ouvrage portant sur la mobilité d'apprentissage est une publication conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne et propose des textes de nature académique, scientifique, politique et pratique pour toutes les parties prenantes dans le domaine de la jeunesse - dirigeant(e)s et travailleurs/euses dans le domaine de la jeunesse, décideurs politiques, chercheurs(euses) etc. Son objectif est de contribuer au dialogue et à la coopération entre les différents acteurs et à la discussion sur les nouveaux développements et les objectifs des programmes de mobilité des jeunes et leurs résultats pour les jeunes.

- **Empowering vulnerable adults to tackle labour market challenges Findings from study visits 2010/11 and 2011/12 (Autonomiser les adultes vulnérables pour affronter les défis du marché du travail. Conclusions des visites d'étude 2010/11 et 2011/12.)**
<http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications/21318.aspx>
Quelque 25 visites d'étude effectuées entre 2010 et 2012 et centrées sur les manières d'aider les adultes vulnérables à entrer sur le marché du travail. Elles couvrent les problématiques liées à l'accès aux services de guidance, au plein usage et à la reconnaissance des connaissances, aptitudes et compétences, à la participation à une formation et à l'obtention d'un emploi satisfaisant. Cette publication rassemble les conclusions de ces visites d'étude et présente 29 initiatives menées à bien dans toute l'Europe.

- **Quality in the adult learning sector: final report (Qualité dans le secteur de l'apprentissage des adultes : rapport final)**
http://ec.europa.eu/education/adult/doc/quality_en.pdf
 - Les résultats de l'étude doivent soutenir la Commission européenne en contribuant à une base de données qui informera sur plusieurs activités futures entreprises dans le cadre de la Coopération européenne pour l'apprentissage des adultes.
 - Son objectif spécifique est de cartographier et d'analyser la portée, le contenu et la mise en œuvre des approches qualitatives, des normes et autres développements pertinents récents, comme la création et la mise en œuvre des systèmes d'accréditation et des établissements, dans le secteur de l'apprentissage des adultes ».

- **CEDEFOP TIMES, including readers' comments on the employment scenarios for 2025 by Helmut Skala and Roland Gangl, Austrian Teachers Union (CEDEFOP TIMES, avec les commentaires des lecteurs sur les scénarios de chômage pour 2025, par Helmut Skala et Roland Gangl, Syndicat autrichien des enseignant(e)s)**
http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/Newspaper_Interactive_COMMENTS_final.pdf
 - Cette seconde édition du Cedefop Times comporte un entretien avec le Commissaire Vassiliou, des articles sur l'apprentissage, l'inadéquation des compétences, le chômage des jeunes et les scénarios pour 2025, ainsi que les commentaires des lecteurs.

Dates à retenir

13-14 Novembre, 2013	Développement de la profession enseignante, Conférence finale-Berlin
21-22 Novembre, 2013	Réunion HERSC-Bruxelles
28-29 Novembre, 2013	Projet : les TIC dans l'éducation, Conférence finale-Bratislava